

*Prolongation des heures de séance*

Le député devrait oublier le passé et prendre conscience de la réalité actuelle. Nous sommes ici, à la Chambre, en juin 1983, saisis d'un certain nombre de mesures législatives dont l'adoption assurera des avantages dans tout le pays, que ce soit aux agriculteurs, aux pêcheurs, à ceux qui attendent des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et à d'autres encore. Dans l'intérêt de ces gens, nous voudrions nous mettre au travail pour en accomplir le plus possible avant l'ajournement d'été.

Le député d'Hamilton Mountain m'a quelque peu surpris en parlant de l'ordre de nos priorités, se demandant si on devait y inclure les projets de vacances des députés. Je serai le premier à admettre que je voudrais bien passer une fin de semaine ou deux avec ma famille d'ici septembre, avant de revenir ici.

**M. Benjamin:** Pourquoi ne pas démissionner alors?

**M. Simmons:** Je voudrais préciser, pour mon bon ami le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), que j'ai besoin de temps pour d'autres travaux qu'il me faut accomplir à titre de représentant élu. A vrai dire, c'est pour moi une vacance de siège à la Chambre. Je viens ici pour prendre un peu de repos. Le vrai travail, monsieur le Président, c'est dans ma circonscription que je l'accomplis. Je veux y retourner et me mettre au courant des préoccupations et des opinions des citoyens vivant dans les 135 localités que je représente et qui sont disséminées sur 1,500 milles le long de la côte. On ne peut se rendre dans certaines de ces localités que par avion ou par bateau. Il me faut parfois deux jours et demi pour me rendre dans certaines de ces localités, et c'est pourquoi je ne peux pas y aller pendant les fins de semaine. Je n'ai pas visité certaines d'entre elles depuis l'été dernier et, si je n'y vais pas cet été, cela ne me sera pas possible avant l'été 1984. J'ai de bonnes raisons de souhaiter que la Chambre mette fin à ses travaux au plus tôt, pour pouvoir m'acquitter de mes autres responsabilités. Il serait tout à fait inutile et hypocrite de vouloir me faire le porte-parole de mes électeurs devant la Chambre et les Canadiens, et défendre leurs points de vue, si je n'ai pas eu l'occasion de les rencontrer directement. Je sais ce que les habitants de Pettiforte, South East Bight, ou Paradise—Paradise se trouve dans ma circonscription, cela ne fait aucun doute...

● (1640)

**M. Blaikie:** Ils ont besoin de réconfort.

**M. Simmons:** Dans ma circonscription, il y a Little Paradise et Great Paradise, ce qui ne surprendra aucun d'entre vous. En me faisant le porte-parole de ces personnes et des habitants de McCallum, François ou Grey River, je veux pouvoir représenter leurs opinions d'aujourd'hui. Pour ce faire, je dois me mettre en route au plus tôt. Je dois espérer que la Chambre ajourne ses travaux pour que je puisse retourner à mes premiers amours, les électeurs qui m'ont élu député.

**M. Benjamin:** Vous avez notre permission, allez-y.

**M. Simmons:** Mon bon ami le député de Hamilton Mountain dit que nous essayons de faire avaler de force aux gens le projet de loi sur le Nid-de-Corbeau. Cette façon de s'exprimer

est très originale et imagée, mais n'est-ce pas présenter sous un faux jour ce qui se passe à la Chambre? Ne le comprend-il pas ou préfère-t-il donner une fausse impression? Le processus parlementaire permet que certaines mesures législatives soient adoptées sans l'appui de tous les députés. Personne ne prétend que ce projet de loi doit être approuvé à l'unanimité. Le Parlement est une tribune de confrontation et il est normal que nous nous trouvions dans des camps différents et que nous l'exprimions parfois de façon très bruyante. Il y aura toujours des questions auxquelles je m'oppose et d'autres que j'approuve, et c'est ainsi que la Chambre doit fonctionner. Il est normal également que nous ayons une façon de régler nos comptes ou nos problèmes, ou d'examiner les affaires dont la Chambre est saisie, c'est-à-dire en procédant au vote. Avant de nous prononcer, toutefois, une procédure bien établie dans notre Règlement prévoit un débat qui doit se dérouler dans l'ordre.

Le Règlement prévoit le recours à la clôture dans certains cas. A un moment donné, dans leur sagesse, ceux qui ont le droit exclusif de proposer la motion, autrement dit, depuis des années, la Chambre, puisqu'elle approuve le Règlement, ont décidé que l'on pouvait recourir à l'attribution de temps dans certains cas précis. Le gouvernement et le député de Nepean-Carleton (M. Baker), lorsqu'il était leader parlementaire du gouvernement à l'automne 1979, ont proposé une telle motion, prévue dans le Règlement.

Si des députés de la Chambre s'opposent à certaines mesures, que ce soit le projet du Nid-de-Corbeau ou un autre, ils jouissent à la Chambre de la même protection que leurs collègues. J'invite le député de Hamilton Mountain et ses collègues du Nouveau parti démocratique à avoir le courage de jouer franc jeu. Ils n'ont pas à craindre qu'on rejette leur point de vue. En effet, si personne, dans le pays, ne sait à quoi s'en tenir à leur sujet, c'est parce qu'ils ont passé la plus grande partie du mois dernier à jouer à des petits jeux parlementaires, au lieu d'exprimer leur position en termes clairs et nets.

Je connais les positions du parti libéral et du parti conservateur à l'égard de la question du Nid-de-Corbeau, mais pas celle du NPD. Ce parti a manqué à ses engagements envers les agriculteurs canadiens en ne faisant pas connaître clairement sa position, mais il était trop occupé par ses tactiques dilatoires. J'admets que les socialistes, le Nouveau parti démocratique, ont peut-être de bonnes raisons, et sans doute une raison politique, de trouver un moyen de sauver leur peau, pour éviter de sombrer à tout jamais dans l'oubli.

**M. Blaikie:** Vous n'êtes pas non plus au mieux de votre forme.

**M. Simmons:** S'ils cherchent un moyen pour sauver leur peau dans l'ouest du Canada, ils leur faudra trouver mieux. Je les supplie de cesser d'utiliser ces tactiques alarmistes et de laisser le projet de loi aller au comité où il pourra être étudié pour ce qu'il vaut et où les gens qui s'y intéressent pourront avoir leur mot à dire. Nous demandons qu'il soit renvoyé au comité où l'accès des gens qui veulent intervenir est plus facile qu'à la Chambre.